

**COMMUNE D'ARQUIAN (NIEVRE)**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 mai 2021**

**Présents** : Mme Cécile BECKER, Maire, Mmes Aurélie CIESIELSKI, Alexa GOURTAY, Sandy GUEDJ, Anne METAS, Elodie MONTAGU, Marion TAPIN et MM. Emile GUIONIE, Stéphane LAVERT.

**Absents excusés** : Mmes Anne BERNARD (pouvoir à Emile GUIONIE), Elisa LOISEAU (pouvoir à Marion TAPIN), Sylvie SENERY (pouvoir à Anne METAS), MM. Bertrand AVRIAL (pouvoir à Cécile BECKER), Michel POIRIER (pouvoir à Elodie MONTAGU), Christophe BERTRAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne METAS.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 ; M. Emile GUIONIE indique qu'il avait été convenu que la liste des travaux de voirie soit annexée au compte-rendu ce qui n'a pas été fait lors de l'envoi de celui-ci. La liste demandée sera annexée. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire, souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : appel à projet Attractivité Bourgogne Franche-Comté. Les conseillers municipaux ne font aucune objection à cet ajout, l'ordre du jour est ainsi complété.

**I. ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Les élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Du fait de ce double scrutin et de la situation sanitaire, les deux bureaux de vote seront installés dans la salle Carriès.

Un planning de tenue des bureaux de vote et d'organisation du dépouillement est établi en fonction des disponibilités des conseillers municipaux.

La Préfecture de la Nièvre propose que les personnes participant à l'organisation des élections soient vaccinées en priorité.

**II. DONATION DE LA PARCELLE A629, CHEMIN DE L'HERMITAGE**

Madame le Maire rappelle que M. Michel CORBIN a fait don à la Commune d'Arquian en 2018 de la parcelle A629, située Chemin de l'Hermitage, d'une surface de 1 120 m<sup>2</sup>, afin qu'elle puisse y réaliser une aire de retournement dans de bonnes conditions.

Afin de régulariser cet acte, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction à l'Office notarial de Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre).

**III. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ORGANISATION DE LA MOBILITÉ A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE**

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a apporté la possibilité aux communautés de communes de prendre la compétence mobilité dans le souci d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité locale.

Le 8 mars dernier, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a décidé de prendre la compétence mobilité, actuellement compétence du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Chaque commune membre doit signifier sa position quant à ce transfert et prendre une délibération dans un délai de trois mois à compter du 28 avril 2021. A défaut de délibération, l'avis sera réputé favorable. Dès lors qu'une majorité qualifiée sera atteinte, le transfert de compétence sera prononcé par voie d'arrêté préfectoral et prendra effet au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence Organisation de la mobilité à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

#### **IV. PASSAGE DE LA CLASSIQUE DE PUISAYE-FORTERRE ET SUBVENTION AU VELO-CLUB DE TOUCY**

Madame le Maire fait part de la demande émanant du Vélo-Club de Toucy sollicitant le passage par Arquian de la course cycliste La Classique de Puisaye-Forterre le 26 septembre 2021 et la participation financière de la commune pour un montant de 300 € dans le cadre de cette organisation.

La municipalité souhaite rencontrer les organisateurs afin de voir ensemble le parcours et les besoins en matière de sécurité et d'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le passage de la course cycliste La Classique de Puisaye-Forterre le 26 septembre 2021 sur son territoire ;
- Accorde au Vélo-Club de Toucy une participation financièrement à hauteur de 300 € dans la cadre de l'organisation de cette course cycliste ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette organisation.

#### **V. SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, ANTENNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE**

Madame le Maire présente la demande de subvention faite par l'antenne de Cosne-Cours-sur-Loire du Secours Populaire Français, à laquelle la commune d'Arquian a fait appel ces derniers mois pour des aides directes aux personnes bénéficiaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 300 € au Secours Populaire Français, antenne de Cosne-Cours-sur-Loire.

#### **VI. PROJET DE REHABILITATION DU CARRÉ INCENDIÉ**

Le carré de bâtiments incendiés en août 2018 à l'angle de la départementale et de la rue Sobieski est totalement dégagé. La commune s'est portée acquéreur de l'ensemble des terrains concernés et du fournil. Les propriétaires ont répondu favorablement à la proposition d'achat. La commune envisage de créer, à cet emplacement central, un espace vert avec jeux. Le 16 avril dernier, Agathe PERSON, jeune architecte qui avait réalisé son dossier de fin d'étude sur la réhabilitation de cette zone, est venue sur place dans le cadre d'un accompagnement de la commune sur ce projet. Madame le Maire et Emile Guionie, premier adjoint, l'ont reçue et lui ont donné des grandes lignes du projet envisagé :

- Un cheminement doux entre la route principale et la salle des fêtes,
- Un espace vert avec jeux et abri de type pergola
- Dans l'ancien fournil : au rez-de-chaussée, un espace associatif et à l'étage un local type maison des assistantes maternelles.

Un géomètre a réalisé un plan topographique et un relevé du bâtiment.

## **VII. APPEL A PROJET ATTRACTIVITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

La Région Bourgogne Franche-Comté lance un appel à projet intitulé Attractivité Bourgogne Franche-Comté. La Commune d'Arquian, dans le cadre de sa politique de mobilité durable, souhaite y répondre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Stéphane LAVERT, sur le dispositif, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de répondre à l'appel à projet de la Région « Attractivité Bourgogne Franche-Comté » pour son projet « Arquian, Accueil Cycles ».

## **VIII. RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DU JOURDAIN ET DU LAVOIR**

La Communauté de communes Cœur de Loire, dans le cadre du Contrat territorial Vrille, Nohain, Mazou, a proposé à la commune d'Arquian un projet de restauration de la continuité écologique du Jourdain et du lavoir d'Arquian. Une réunion de présentation du projet in situ, à laquelle ont participé plusieurs conseillers municipaux, a eu lieu le 14 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour le lancement d'une étude dans la cadre du projet de restauration de la continuité écologique du Jourdain et du lavoir d'Arquian par la Communauté de communes Cœur de Loire.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

**Commission Fêtes et cérémonies.** Cette commission se réunira mercredi 26 mai 2021 à 18 heures afin d'envisager les animations qu'il sera possible d'organiser en fonction de l'évolution de la situation et des règles sanitaires. Il s'agira également d'organiser l'assemblée générale de dissolution de l'Association d'Animations Arquinoises (AAA) et de réfléchir à la création d'une structure pour l'organisation des animations locales. La commission communication sera associée à cette réunion pour préparer la promotion des futures manifestations.

**Projet de territoire.** La Communauté de communes de Puisaye-Forterre élabore un projet de territoire. Une réunion avec le cabinet d'étude référent aura lieu jeudi 27 mai 2021 pour rencontrer et échanger avec les élus de l'ex-canton de Saint-Amand-en-Puisaye.

**Recrutement.** Un agent technique saisonnier a été recruté depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021 en Contrat à durée déterminée de quatre mois.

Plus de question à l'ordre du jour, fin de séance à 20 h 15.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 14 juin 2021.